

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue au 6, rue Mailloux à La Minerve, le lundi 28 mai à 18 h 30, où il sera pris en considération les sujets suivants :

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 28 mai 2018;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Engagement d'une adjointe exécutive à la direction générale;
5. Engagement d'un commis à la réception;
6. Engagement du maintien au projet fibre optique La Minerve;
7. Contrat de dynamitage;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mme la conseillère Ève Darmana et MM. les conseillers Marc Perras, Jacques Bissonnette, Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Hélène Cummings.

(1.)  
2018.05.129

#### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018**

Le quorum étant constaté, il est 18 h 30.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 28 mai 2018 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)  
2018.05.130

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2018 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)

2018.05.131

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 150 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)

2018.05.132

**ENGAGEMENT D'UNE ADJOINTE EXÉCUTIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT le remaniement des postes administratifs;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Chantale Bonfond à titre d'adjointe exécutive à la direction générale de la Municipalité de La Minerve, le tout selon le contrat.

D'autoriser le maire monsieur Jean Pierre Monette et la directrice générale à signer le contrat pour l'embauche de l'adjointe exécutive à la direction générale.

ADOPTÉE

(5.)

2018.05.133

**ENGAGEMENT D'UN COMMIS À LA RÉCEPTION**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Claudine Vaillant, commis à la réception;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonette  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Rosanne Ayotte à titre de commis à la réception temporaire, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(6.)  
2018.05.134

**ENGAGEMENT DU MAINTIEN AU PROJET FIBRE OPTIQUE LA MINERVE**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un service Internet haute vitesse par fibre optique, de télévision HD et de téléphonie IP présenté par l'Association pour la télédistribution & radio La Minerve (APTR);

CONSIDÉRANT que l'APTR a reçu une confirmation de subvention du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral totalisant 4 003 964 \$;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation du projet l'APTR doit emprunter des sommes;

CONSIDÉRANT que les partenaires financiers de l'APTR exigent comme condition au déboursement des prêts que la municipalité s'engage à prendre les moyens nécessaires pour garder l'entreprise en opération le temps de trouver un opérateur en cas de défaut de l'APTR dans le projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de La Minerve informe l'APTR et ses partenaires financiers qu'il s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de garder en opération le projet Internet haute vitesse, de télévision HD et de téléphonie IP le temps de trouver un nouvel opérateur en cas de défaut de l'APTR.

ADOPTÉE

(7.)  
2018.05.135

**CONTRAT DE DYNAMITAGE**

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser au garage municipal;

CONSIDÉRANT les prix obtenus de deux entrepreneurs :

- R. Piché Dynamitage inc. 29 200 \$;
- Dynamitage Ritchie 32 332 \$.

CONSIDÉRANT que Dynamitage Piché est le plus bas soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser les travaux de dynamitage, au garage municipal, par R. Piché Dynamitage inc., au montant de 29 200 \$, plus les taxes applicables.

D'affecter le surplus budgétaire, pour cette dépense.

ADOPTÉE

(8.)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

(9.)  
2018.05.136

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 12.

ADOPTÉE

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Jean Pierre Monette  
Maire

Je soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2018.05.132, 2018.05.133, 2018.05.134, 2018.05.135.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière